



ATELIER THÉMATIQUE # 1
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Salle multifonctionnelle de Saint-Bruno
563, avenue St-Alphonse à Saint-Bruno
Mardi 4 octobre 2016 à 19h

Nombre de participants : 19 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Présentation du déroulement

La présentation du déroulement est le suivant :

- Présentation des objectifs des ateliers thématiques, ainsi que du mandat de l'animateur-coach;
- Présentation des règles du jeu de la rencontre;
- Présentation du thème par les représentants de la RMR;
- Période d'échange.

3. Présentation des objectifs

Les objectifs de l'atelier thématique sont les suivants :

- Identifier les préoccupations et les contraintes perçues par les participants;
- Formuler des pistes d'amélioration et des hypothèses de bonification du projet;
- Prendre en note les questions auxquelles l'étude cherche à répondre;
- Informer les citoyens des suivis qui seront apportés.

4. Présentation du mandat de l'animateur-coach

Monsieur Camil Laforge explique son mandat dans le cadre de l'atelier. Celui-ci vise notamment à assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le

projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) et de soutenir les citoyens dans la recherche de piste d'amélioration.

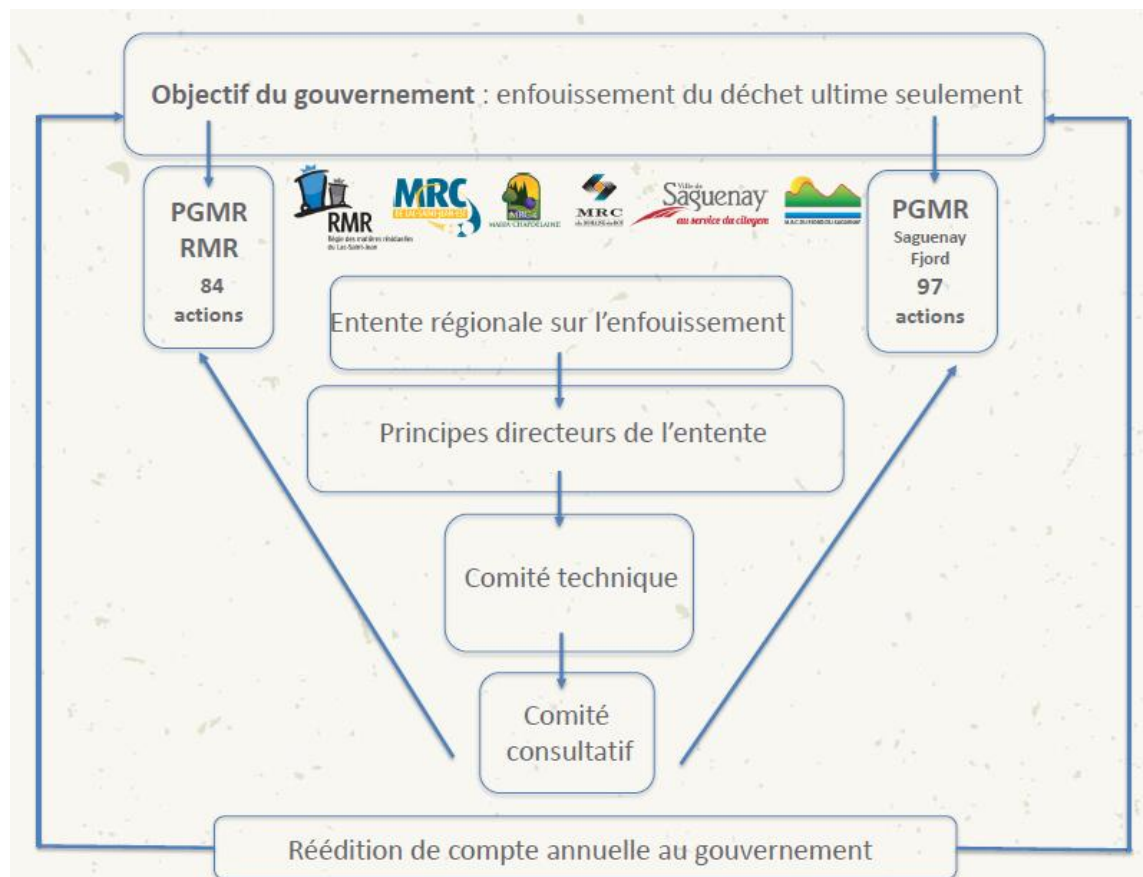
5. Règle du jeu

Les règles du jeu proposé sont les suivantes :

- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche de ce qui peut poser problème et des pistes d'amélioration;
- Fin de la soirée vers 21h.

6. Plan de gestion des matières résiduelles

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, fait une brève présentation.



Il est à retenir que le processus d'autorisation par le gouvernement du Québec d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) se fait sur une période de deux ans.

L'entente régionale sur l'enfouissement prévoit la création d'un comité technique qui est composé de deux (2) représentants pour chacune des organisations (RMR, MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay). Un comité consultatif va aussi être

créé pour analyser et commenter les actions. Celui-ci sera animé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'entente prévoit certains principes directeurs :

- d'arrimer leurs plans respectifs de gestion des matières résiduelles ainsi que leurs actions afin d'atteindre les objectifs de détournement prévus à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Chapitre Q-2, r. 35.1), ainsi qu'aux plans d'action gouvernementaux qui en découlent;
- de développer des programmes permettant la maximisation du détournement des matières résiduelles à masse volumique importante, dont les encombrants domestiques qui mettent en péril la durée de vie du LET d'Hébertville-Station;
- de développer des projets à valeur ajoutée pour l'ensemble des matières afin de favoriser la croissance d'initiatives de transformation ou de valorisation avant l'exportation de celles-ci;
- de mettre en place une politique d'intervention pour les matières résiduelles du secteur des institutions, commerces et industries (ICI);
- de mettre en place un comité consultatif composé d'acteurs et d'organismes régionaux impliqués activement dans le domaine des matières résiduelles et de l'environnement.

Question d'un citoyen : Les deux plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) seront-ils harmonisés?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que le comité a été formé et que des rencontres sont prévues avant décembre pour discuter de ces questions. Cependant, il faut attendre l'approbation des PGMR par le ministre de l'Environnement et du Développement durable et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Question d'un citoyen : Existe-t-il un plan pour favoriser la valorisation des matières résiduelles en favorisant la création d'entreprises?

Monsieur Guy Ouellet indique que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean cherche à valoriser le plus de matières résiduelles possible. Il donne l'exemple de la récupération des divans par le Groupe Coderr. Au lieu d'envoyer ces matières à l'extérieur de la région, celles-ci sont plutôt valorisées par une entreprise de la région. La RMR travaille pour trouver des entreprises favorisant la valorisation des matières résiduelles.

Question d'un citoyen : Quel modèle la RMR va-t-elle encourager : des entreprises ou des grappes d'entreprises?

Monsieur Camil Laforge indique que la RMR n'a pas encore choisi le modèle.

7. Enjeux du PGMR par rapport à l'enfouissement régional

Monsieur Camil Laforge présente les principaux enjeux ressortant des rencontres d'information et demande s'il y a d'autres enjeux ou sujets dont les participants voudraient discuter. Considérant qu'il n'y a pas de proposition d'ajout de sujet, il invite les participants à prioriser les sujets présentés.

En fonction du nombre de votes, les enjeux suivants seront discutés :

- Responsabilité des citoyens face à la gestion des matières résiduelles (7);
- Atteinte des objectifs de recyclage (2);
- Réduction à la source (2);
- Détournement de la matière organique (2);
- Arrimage des actions des PGMR des deux territoires (1).

Monsieur Laforge demande aux participants s'ils veulent ajouter d'autres sujets.

Quelqu'un propose l'éducation des citoyens. M. Laforge mentionne que cet enjeu est inclus dans la catégorie « responsabilité des citoyens ».

Un participant note que des déchets de Saguenay sont déjà amenés au LET.

Monsieur Guy Ouellet indique que les déchets des industries, commerces et institutions (ICI) sont en effet apportés au LET depuis longtemps. Il explique que cette pratique est courante dans tout le Québec, mais qu'il s'agit de petits volumes. Monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint de la RMR, mentionne que l'ancien site à l'Ascension recevait des déchets de Saint-Ambroise pour des motifs de proximité.

Un citoyen mentionne que les déchets des ICI de Saguenay sont envoyés par Matrec à Champlain.

On note que l'entreprise privée vise à augmenter son volume pour faire de l'argent tandis qu'une organisation publique, comme la RMR, vise plutôt à détourner le plus possible les matières.

Un autre participant s'inquiète de l'augmentation du tonnage et de l'espace que le LET va occuper.

De plus, il est question du contrat avec Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay. La RMR a-t-elle un contrat à long terme, et pouvons-nous perdre ce contrat?

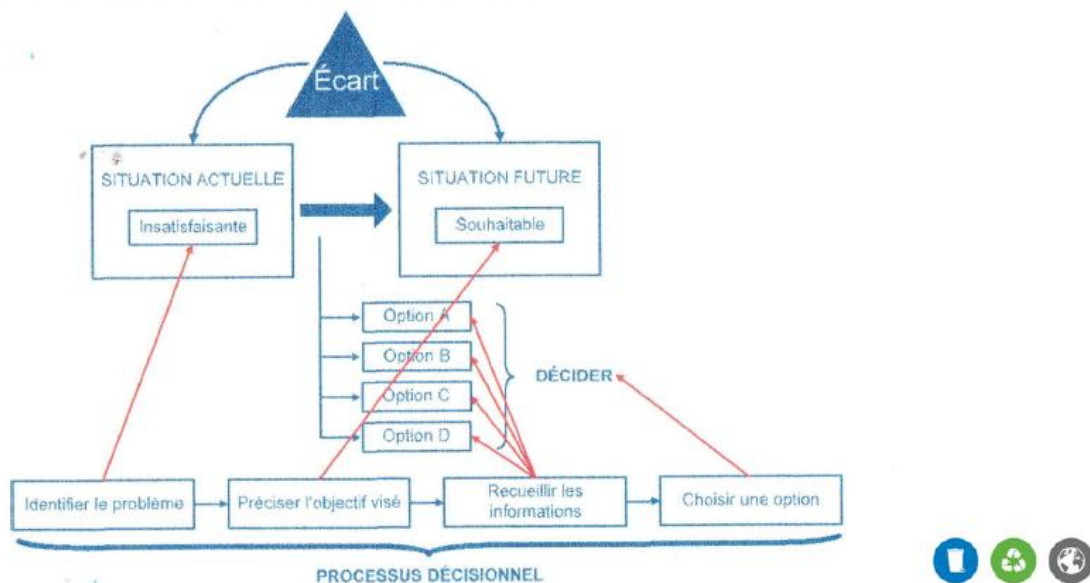
Monsieur Guy Ouellet répond que le contrat est à long terme et qu'il est perpétuel. Il existe des mécanismes pour mettre fin ou réviser cette entente.

Monsieur Bruno Lavoie, représentant de la MRC du Fjord-du-Saguenay, explique que les parties peuvent se retirer de l'entente. Cependant, ils ont analysé plusieurs hypothèses afin d'arriver au choix d'un partenariat public à long terme.

Madame Nancy Bourgeois, représentante de Ville de Saguenay, indique qu'il y a eu une réflexion entre une gestion privée et une gestion publique des matières résiduelles. Le meilleur scénario était donc une gestion publique. Elle souligne qu'une entreprise privée vise à remplir plus rapidement un site tandis qu'une entreprise publique mise sur le contraire. Un aspect important est qu'un site se remplissant moins rapidement permet de retirer plus de redevances du gouvernement du Québec.

Monsieur Camil Laforge explique le processus de prise de décision standard et propose qu'il serve de base à nos discussions. Voir le tableau ci-dessous.

Qu'est-ce que le processus de prise de décision ?



7.1 Responsabilité des citoyens face à la gestion des matières résiduelles

Identification du problème (situation actuelle) :

Il est difficile de responsabiliser les citoyens face à la gestion des matières résiduelles. La RMR a posé certaines actions, comme l'implantation des conteneurs de chasse afin d'éviter que les carcasses se trouvent dans les bacs de récupération.

Voici les éléments qui sont ressortis :

- Carcasses de chasse dans la nature ou dans la récupération.
- Municipalisation des fosses septiques qui provoque une déresponsabilisation des citoyens.
- Présence de dépotoirs illégaux.
- On note que 30 % des citoyens n'est pas responsable au niveau de la gestion des matières résiduelles (exemple : jeter des feuilles mortes à la poubelle au lieu d'en disposer dans un écocentre).
- La population n'est pas suffisamment éduquée.
- L'utilisation du site Internet de la RMR pour informer les gens ne s'adresse ni ne rejoint l'ensemble des citoyens.
- Difficulté d'informer les gens via les médias (simplification du message).
- La RMR a un budget publicitaire de 200 000\$, ce qui est un défi au niveau des communications pour rejoindre les gens.
- Il existe déjà un programme d'éducation dans les écoles primaires de la région qui est administré par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Préciser les objectifs visés (situation future)

Voici les éléments mentionnés :

- Création d'un programme de sensibilisation et de responsabilisation visant les citoyens ayant une fosse septique.
- Suggestion d'implanter le principe d'utilisateur payeur pour le programme de vidange des fosses septiques.

- Intégration d'un mécanisme comme celui de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). En implantant une puce sur les bacs, il serait facile de taxer les personnes en fonction du tonnage. Il y a une inquiétude soulevée par certains participants sur le fait de favoriser les dépotoirs illégaux par cette initiative.
- Aller voir ce qui se fait ailleurs.
- Proposition de créer un guide détaillé sur le classement des matières résiduelles.
- Encourager et obliger les fonctionnaires des organisations gouvernementales à avoir eux-mêmes une bonne gestion des matières résiduelles.
- Les municipalités doivent donner l'exemple (exemple : gestion des eaux usées).
- Récompenser les personnes allant à l'écocentre (par exemple, une réduction de taxe).
- Faire des activités de sensibilisation auprès de la population et cibler certains groupes, etc.
- Ajouter un nouveau bac pour les matières allant à l'écocentre.
- Supporter les initiatives locales.
- Faire des dépliants et ne pas miser uniquement sur Web.
- Faire des petites chroniques et être plus agressif dans les publicités.
- Regrouper et augmenter les budgets publicitaires de la RMR, de Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Il est 21 heures, monsieur Camil Laforge mentionne que nous avons touché à un seul enjeu. Il suggère aux participants de lui envoyer leurs commentaires par courriel ou par la poste au sujet des autres enjeux.

8. Conclusion

Monsieur Camil Laforge fait une synthèse des discussions tenues durant la soirée. Globalement, les participants demandent à la RMR d'augmenter de façon importante les ressources reliées aux activités de sensibilisation et les efforts pour

entraîner un réel changement des comportements des citoyens face à la gestion de leurs matières résiduelles, particulièrement la contribution financière du Saguenay.

S'il faut maintenir la qualité des activités de sensibilisation actuelles, il faut définir une stratégie efficace d'accompagnement plus directe des citoyens et des entreprises dans leurs comportements d'achat, de recyclage et de récupération. Les organisations publiques sont particulièrement invitées à montrer l'exemple.

Monsieur Laforge demande une évaluation de la rencontre. Les participants se disent satisfaits de l'approche par atelier de discussion et mentionnent qu'ils ont eu le sentiment d'avoir été écoutés. Ils recommandent de regrouper certains points et de réduire l'introduction pour commencer à discuter plus tôt.

L'atelier se termine à 21h10.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

ANNEXE Présences

Nancy Bourgeois, Ville de Saguenay	Gilles Martel, citoyen
Olivier Côté, citoyen	Guy Ouellet, RMR
Stéphanie Fortin, RMR	Serge Pilote, citoyen
André Gagné, citoyen	Claude Thériault, citoyen
Céline Gagnon, citoyenne	Richard Thériault, citoyen
Johanne Gagnon, citoyenne	Yvan Thériault, citoyen
Charlotte Lachance, citoyenne	Ghislain Thivierge, citoyen
Bruno Lavoie, MRC du Fjord-du-Saguenay	Tommy Tremblay, citoyen
Sylvain Lavoie, RMR	Mathieu Rouleau, RMR
Philippe Lusinchi, citoyen	